

Une possibilité de l'*a priori* synthétique après Quine

Katsuya TAKAHASHI*

1 L'*a priori* synthétique attaqué par les empiristes

L'idée de l'*a priori* synthétique, proposée par Kant, a reçu au moins deux fois des critiques sévères de la part des empiristes au XX^e siècle. La première est portée par les positivistes logiques dont une doctrine commune consiste à expliquer l'*a priori* par l'analyticité et ainsi à exclure tout *a priori* synthétique hors le champ de l'épistémologie. D'après cette doctrine, les propositions *a priori* et les propositions analytiques sont coextensives. Appelons cette doctrine « la conception analytique de l'*a priori* ». La deuxième attaque est venue d'une position plus radicale, de celle de Quine, qui rejette la distinction analytique/synthétique elle-même. Étant donné que Quine succède aux positivistes logiques la conception analytique de l'*a priori*, le rejet de l'analytique chez lui entraîne nécessairement le rejet de l'*a priori*. Si on désire défendre l'idée de l'*a priori* synthétique aujourd'hui, il faudra donc commencer par affronter le défi de Quine, dont la position peut se caractériser par le terme « l'empirisme radical » (BonJour,1998,p.62).

Dans cet article, nous allons examiner le fameux argument de cet empiriste contre la division analytique/synthétique et chercher à savoir s'il nous reste toujours la possibilité de parler non seulement de l'*a priori*, mais aussi de l'*a priori* synthétique. L'argument de l'article « Deux dogmes de l'empirisme » (1951, dans Quine,1953) est l'objet principal de notre examen. Les autres écrits seront consultés dans la mesure où ils portent sur le même sujet.

Notre tâche peut sembler difficile parce qu'elle doit rendre justice au moins à l'usage des deux idées contestées par l'empirisme radical : celle de la division analytique/synthétique et celle de l'*a priori*. Mais elle n'est pas, en réalité, aussi difficile qu'il n'y paraît. Car Quine, l'opposant le plus radical de la philosophie rationaliste traditionnelle, nous indique lui-même la direction dans laquelle nous devons et nous pouvons nous frayer un chemin. En mettant en doute la division analytique/synthétique et, par conséquent, en contestant l'idée de l'analyticité, l'argument de ce philosophe a pour effet de nous motiver à concevoir l'*a priori* indépendamment de l'analytique. Autrement dit, la critique quinienne de l'analyticité n'invalide la notion d'*a priori* que lorsque la conception analytique de l'*a priori* est correcte. Nous serons ainsi amenés à douter, à bon droit, de cette dernière doctrine ; cela nous encouragera à redéfinir la notion d'*a priori*.

De plus, non seulement l'idée de l'*a priori*, mais aussi celle de la division analytique/synthétique, a la possibilité de survivre à la critique de Quine. Puisque la critique de

* たかはし・かつや

埼玉大学准教授 近代ドイツ・フランス哲学、認識論

l'analyticité est ici adressée à sa conception linguistique, formulée par les positivistes logiques, elle peut nous inviter à reformuler la division selon une autre conception.

Nous aurons ainsi, grâce au défi de Quine, la possibilité de discuter de la nature de l'analytique et de celle de l'*a priori* dans un autre contexte que celui préparé dans la conception linguistique : un contexte, qui serait épistémologique au sens fort, sera mis au premier plan. C'est en raison de cette contribution paradoxale de Quine à la philosophie de la connaissance que nous avons l'espoir de pouvoir défendre la notion d'*a priori* synthétique, une notion radicalement contestée par ce philosophe.

Notre travail se déroulera donc selon les étapes suivantes : nous montrerons (1) qu'il est possible de parler de la division analytique/synthétique tout en acceptant en principe l'argument quinién, (2) que le système quinién n'exclut pas toute possibilité de parler de la connaissance *a priori*, et finalement (3) que nous pouvons parler non seulement de l'*a priori* mais aussi de l'*a priori* synthétique à l'encontre des attaques empiristes du XX^e siècle.

Avant d'entamer l'examen des textes de Quine, précisons notre stratégie avec laquelle nous comptons accomplir les tâches mentionnées ci-dessus.

2 Pour la réhabilitation de l'*a priori* synthétique – l'esquisse de notre argument

(1) Nous montrerons d'abord qu'il est toujours possible de parler de la division analytique/synthétique tout en acceptant l'argument des « Deux dogmes ». Mais cela ne signifie pas que nous nous contentions de l'interprétation gradualiste à propos de cette division. Certes il n'est pas impossible, comme certains auteurs le proposent, de conclure que Quine ne rejette pas la division analytique/synthétique en tous sens. Ses textes suggèrent par endroits la possibilité de la considérer comme question de degré (Montminy, 2006, p.66). Mais l'interprétation gradualiste ne nous permet pas d'avoir l'ambition de réhabiliter l'*a priori* synthétique, car celle-ci exige qu'on puisse distinguer assez nettement les connaissances synthétiques d'avec les connaissances analytiques.

Nous proposerons d'employer un autre critère qui nous permettrait de distinguer le synthétique d'avec l'analytique, et qui est, à notre avis, ce que Kant concevait originellement lorsqu'il a introduit cette fameuse dichotomie dans la philosophie de la connaissance. Chez Quine, ainsi que chez ses interprètes gradualistes, la différence analytique/synthétique concerne la question de savoir en vertu de quoi un énoncé est vrai. Elle porte donc sur le fondement de la vérité d'un énoncé. Il ne fait aucun doute que ce point de vue servait d'un critère important pour Kant aussi. Mais il existait chez le philosophe de Königsberg un critère plus essentiel. Il s'agit, dans ce dernier, de la question de savoir par quel processus nous arrivons à établir une proposition ou une théorie. Dans cette problématique, nous pouvons distinguer deux sortes de procédures intellectuelles : l'une porte sur les relations mutuelles des concepts, et l'autre sur la relation entre des faits empiriques et les concepts qui pourraient leurs

correspondre. Les deux procédures correspondent respectivement, selon la terminologie kantienne, à l'analyse et à la synthèse. C'est ce dernier critère, qui se préoccupe de la différence de procédure intellectuelle, que nous désirons mettre en valeur. Nous le nommerons « le critère épistémique » et le distinguerons du « critère logico-sémantique », ce dernier consistant à remarquer exclusivement les traits linguistiques et les traits logiques des énoncés pour effectuer la distinction. Étant dégagé de la conception linguistique, la question de la dichotomie analytique/synthétique croisera notre deuxième discussion qui envisage, elle aussi, de poursuivre un passage du linguistique à l'épistémique.

(2) Nous chercherons ensuite à savoir s'il y a toujours quelques contextes dans lesquels nous pourrions discuter de l'existence des connaissances *a priori*. Cette tâche n'est pas si difficile parce que, en critiquant l'analyticité, Quine lui-même suggère la possibilité de concevoir l'*a priori* indépendamment de l'analyticité. En effet, il propose à un endroit une nouvelle formulation de l'*a priori* : un énoncé *a priori* est un des tels énoncés qui résisteraient le plus à la menace de la révision. Autrement dit, il est un des énoncés auxquels nous montrerions le plus fort attachement lorsqu'une nouvelle expérience nous nécessite que nous modifiions en partie le système de nos connaissances théoriques. Cette formulation, qui a un trait behaviouriste, est manifestement différente de celle proposée par Kant. Mais le point de vue behaviouriste nous renvoie immédiatement à une question cruciale sur l'*a priori*. On ne s'attache pas à un énoncé sans raison. Alors pourrions-nous et devons-nous nous interroger sur la raison pour laquelle on s'attache à un énoncé plutôt qu'à un autre. Selon quelles normes décide-t-on de rejeter tel ou tel énoncé, et retient-t-on tel ou tel énoncé comme basique ? Quelle est le critère de cette décision ? En réalité, c'est à certaines de ces normes épistémiques, plutôt que des énoncés gérés selon elles, que le titre « *a priori* » doit être accordé. Tel est l'avis que nous allons avancer en faveur de l'*a priori*.

A propos des normes épistémiques, Quine se contente d'alléguer quelques maximes pragmatistes : la simplicité du système théorique, le conservatisme à l'égard de la modification d'une théorie, etc. Ainsi, le véritable débat sur l'*a priori* entre les aprioristes et les empiristes radicaux devra commencer par se demander si toutes les normes épistémiques sont susceptibles d'être expliquées selon la conception pragmatiste telle qu'elle est présentée par Quine.

(3) Ayant ainsi redéfini le lieu de discussion, nous aborderons finalement la question de savoir de quelle manière et en quel sens nous pourrions nous assurer de la notion d'*a priori* synthétique. Cette tâche se divise en deux. La première consiste à montrer la possibilité de la connaissance *a priori*. Cela reviendra à soutenir qu'il existe certaines normes épistémiques dont la rationalité ne s'expliquerait pas par le pragmatisme de Quine. Ensuite, nous devons nous attaquer à la deuxième tâche qui consiste à savoir s'il peut exister, parmi ces normes, celles qu'on pourrait qualifier de synthétiques.

C'est dans cette deuxième phase que notre reformulation de la division

analytique/synthétique croise la problématique de l'*a priori*. Nous avons dit que la division analytique/synthétique concerne la différence de procédure intellectuelle plutôt que la différence de traits logico-linguistiques. Selon notre critère, nos recherches en vue des connaissances théoriques impliquent la procédure analytique et la procédure synthétique. Or, si la gestion de nos connaissances théoriques consiste dans la coopération de ces deux procédures, il sera naturel de penser qu'il y a deux sortes de normes épistémiques correspondant respectivement à elles deux. Les normes de la procédure synthétique, pourvu qu'il y en ait, mériteront alors le titre d'« *a priori* synthétique ». Tandis que l'analyse se préoccupe des relations conceptuelles, la synthèse se préoccupe de la stratégie de nos recherches empiriques ainsi que de la coordination entre des faits empiriques et les concepts. Nous concluons ainsi que l'*a priori* synthétique est le titre s'attribuant à des normes épistémiques qui détermineraient les principes de la synthèse, c'est-à-dire les principes méthodologiques de nos recherches empiriques.

Tel est l'esquisse de l'argument que nous allons donner en faveur de l'*a priori* synthétique. Entrons maintenant dans les détails de la discussion.

3 Quine contre l'analyticité

Voyons d'abord le fameux argument de Quine dans ses « Deux dogmes de l'empirisme ».

Le premier dogme en cause dans cet article est le dualisme de l'analytique et du synthétique. Selon ce dogme, il y a un clivage fondamental entre deux sortes de vérités. La première sorte est analytique. Les vérités analytiques seraient fondées sur les significations des termes que les propositions comportent. La deuxième sorte est synthétique. Les vérités synthétiques seraient fondées sur les faits. Pour les empiristes, tous les faits sont des faits empiriques; la possibilité de parler d'un fait non-empirique, par exemple d'un fait conceptuel, n'entre pas dans le champ de discussion. La dichotomie analytique/synthétique est donc ici identique à la dichotomie linguistique/empirique. La critique du « premier dogme » envisage ainsi de montrer que l'analyticité, conçue comme vérité linguistique, manque de détermination et est en conséquence inutilisable.

Notons que le « premier dogme » correspond à la conception qu'avaient des positivistes logiques à propos de la division. Dans l'idée originellement présentée par Kant, la formulation était différente. Chez lui, l'analyticité d'un jugement consiste à expliciter ce qui était contenu dans le concept du sujet, tandis que la synthéticité correspond au fait qu'on ajoute quelque chose qui n'était pas dans le concept du sujet et, de ce fait, élargisse notre connaissance sur le sujet. La cible directe de la critique quinienne est manifestement la conception linguistique de l'analyticité proposée par les positivistes logiques.

Le deuxième dogme est le réductionnisme. Il consiste à croire que chaque énoncé doué de signification équivaut à une construction logique à partir des termes qui renvoient à

l'expérience immédiate. Cela veut dire que chaque énoncé, pour être signifiant, doit être susceptible de se réduire à quelques énoncés qu'on pourrait vérifier par l'expérience immédiate. Cette théorie portant sur la vérification est censée, chez ses supporters, assurer l'utilisation d'une théorie concernant la signification : la théorie vérificationniste de la signification. Celle-ci déclare que la signification d'un énoncé est la méthode par laquelle ce dernier est empiriquement confirmé ou infirmé. La critique du réductionnisme envisage donc, non seulement la théorie de la vérification, mais aussi celle de la signification favorisée par certains empiristes.

C'est l'attaque du premier dogme qui critique directement la dichotomie analytique/synthétique. Mais l'attaque du second a le même effet, car, elle aussi, va mettre en doute la notion de signification qui servait de fondement de l'analyticité pour les positivistes logiques. Toute discussion dans les « Deux dogmes » concerne ainsi le problème de l'analyticité et, en conséquence, celui de l'*a priori*.

Quelles sortes de propositions « analytiques » sont-elles alors envisagées dans ces critiques ?

En général, les positivistes logiques considèrent comme analytiques les propositions de types suivants : les vérités logiques, les vérités mathématiques et toute autre proposition dont la vérité repose sur les significations. Un exemple très connu de ce dernier type est la proposition : «Aucun célibataire n'est marié». À ce type appartiennent d'habitude les définitions des termes qui ne sont ni logiques ni mathématiques, ainsi que les conséquences de ces définitions. Pour faire court, on peut dire que les vérités logico-mathématiques et les définitions des termes non logico-mathématiques sont des propositions « analytiques » qui vont être examinées par Quine. Dans tous ces cas, la vérité d'une proposition est censée, dans la conception contestée ici, être fondée dans la signification des termes qu'elle comporte.

Dans l'attaque du premier dogme, Quine envisage principalement les propositions (ou les « énoncés » selon la terminologie préférée par ce logicien) qui sont censées être des définitions des termes non logico-mathématiques. Quant aux propositions logico-mathématiques, elles seront prises en considération dans l'attaque portée au deuxième dogme¹.

3-1 L'attaque du premier dogme

Cette attaque envisage d'examiner l'idée qu'un énoncé soit vrai en vertu de sa signification. Cependant, Quine ne désire pas traiter directement la notion de « signification » parce qu'elle contient, d'après lui, beaucoup d'obscurités et nous incite souvent à la réification de l'idée désignée par ce concept. De là, son choix du concept « synonymie » qui semble plus facile à traiter.

L'analyticité s'explique-t-elle alors par la synonymie entre certains termes? demande Quine. L'explication recourant au concept de synonymie semble convaincante à première vue,

surtout lorsqu'on pense à un énoncé comme celui : « Aucun célibataire n'est marié ». Mais elle fait surgir un nouveau problème, car on peut s'interroger sur la raison pour laquelle on juge les deux termes synonymes.

Les défenseurs de l'analyticité feront recours à la notion de définition : ils tenteront de fonder une synonymie sur les définitions des termes en question. Mais en quoi la légitimité d'une définition consiste-t-elle? La description dans le dictionnaire ? Mais la définition dans le dictionnaire n'est que l'explication de l'usage de mots qui précède la rédaction par le dictionnariste. Le recours aux définitions, entrepris pour fonder une relation de synonymie, nous renvoie ainsi à la synonymie qui existe précédemment aux définitions.

On pourrait proposer alors, à la place de l'explication recourant aux définitions, l'explication recourant à l'idée que deux expressions linguistiques soient interchangeables *salva veritate*. Cette tentative consiste à expliquer la synonymie par le fait qu'on puisse substituer une expression par autre dans tous les contextes sans changer les valeurs de vérités. Cependant, dans un langage extensionnel, le fait que les extensions de deux expressions différentes se superposent ne garantit pas leur synonymie. Par exemple, les expressions « créature ayant le cœur » et « créature ayant les reins » sont équivalentes du point de vue extensionnel mais ne sont manifestement pas synonymes. Pour exclure de tels cas, dans lesquels l'accord extensionnel repose sur des faits accidentels, il faudra introduire quelques notions intensionnelles qui nous permettraient de conclure légitimement, par exemple, que « nécessairement, tous les célibataires sont, et seulement tous les célibataires sont, non-mariés ». Or ni une telle notion intensionnelle ni la signification de la nécessité ne sont plus évidentes que la notion d'analyticité. La situation ne s'en trouve pas améliorée.

Enfin, Quine examine l'explication recourant à la notion de règle sémantique. Celle-ci déclare qu'un énoncé vrai en vertu des règles sémantiques est analytiquement vrai. Mais cette explication introduit la nouvelle notion de « la règle sémantique », qui n'est pas moins problématique que celle d'analyticité.

La conclusion est que l'idée du vrai en vertu de la signification manque d'explication satisfaisante. Les explications tournent en rond ou reviennent à introduire d'autres notions qui sont aussi problématiques que celle de la signification.

3-2 L'attaque du deuxième dogme

La deuxième attaque, l'attaque au réductionnisme, a aussi pour effet de dévaloriser l'idée de l'analyticité (et de l'*a priori*) fondée sur la notion de signification car, selon le diagnostic de Quine, ce dogme encourage l'idée de la possibilité de distinguer les énoncés analytiques d'avec les synthétiques. Tant qu'on tient pour signifiant de parler de la vérification d'un énoncé par expérience, il paraît signifiant de concevoir un cas limite dans lequel un énoncé serait confirmé automatiquement en toutes circonstances (p.41, fr.p.75). C'est à un tel énoncé que les

défenseurs de la dichotomie accordent le titre « analytique », dit Quine. De plus, s'il est vraiment possible de vérifier chaque énoncé séparément par expérience, on pourrait avoir une explication convaincante sur la synonymie entre deux énoncés. L'explication dirait que des énoncés sont synonymes, si et seulement s'ils sont semblables du point de vue de la méthode de leur confirmation ou de leur infirmation (p.38, fr.p.71). En profitant de cette synonymie, on pourrait établir un énoncé qui serait vrai en vertu de la signification.

Malheureusement, le réductionnisme ne représente pas correctement le mécanisme de la vérification de notre savoir théorique, argumente Quine. En réalité, nos énoncés se relient l'un à l'autre comme un réseau et ne sont pas susceptibles d'être vérifiés séparément. De ce fait, Quine présente une théorie holiste à propos de la vérification: elle déclare que « nos énoncés sur le monde extérieur affrontent le tribunal de l'expérience sensible, non pas individuellement, mais seulement collectivement » (p.41, fr.p.71).

Dénonçant l'erreur du réductionnisme, le holisme quinenien entraîne le scepticisme concernant la notion de signification et, de là, rend intenable la notion d'analyticité. Il menace la possibilité de déterminer les synonymies. Puisqu'on ne peut plus vérifier chaque énoncé séparément, il n'est pas du tout facile de préciser son sens de manière stricte. Par conséquent, la similitude des méthodes de vérification entre des énoncés aussi est difficile à constater. Sauf certains cas spéciaux, où un nouveau terme est introduit artificiellement comme abréviation d'une série d'expressions linguistiques, on ne pourra pas attendre qu'une synonymie stricte soit détectée.

Le holisme s'oppose à l'analyticité dans un autre sens aussi. Puisqu'il fait affronter au tribunal de l'expérience le système de nos énoncés au total, il n'accorde à aucun énoncé de statut privilégié : aucun énoncé n'est à l'abri de la possibilité de la révision en raison de quelques expériences. Autrement dit, tout énoncé a la possibilité d'être révisé dans le but de donner la place à une nouvelle théorie explicative sur le monde. En cas d'expérience récalcitrante, on a le droit de maintenir la vérité de n'importe quel énoncé en sacrifiant les autres. Même les principes de logique et de mathématiques ne font exception. En fait, on a proposé la révision de la loi logique du tiers exclu pour simplifier la mécanique quantique. Il n'est donc plus possible de parler d'un énoncé analytique qui pourrait être qualifié de vrai automatiquement pour quelque raison non empirique.

L'idée qu'aucun énoncé n'est à l'abri de la révision peut signifier, en même temps, le rejet de l'*a priori*. Si un énoncé *a priori* se définit comme celui qui résisterait à toute possibilité de révision, alors il sera évident qu'un tel énoncé ne peut avoir aucune place dans la théorie holiste de la vérification.

Doit-on alors renoncer à la division analytique/synthétique ainsi que l'idée de la connaissance *a priori*?

4 Sur le gradualisme de la division analytique/synthétique

Il peut y avoir des interprétations qui prétendraient que le système quinién peut accepter quelques conceptions assouplies ou relativisées de la division analytique/synthétique. Le gradualisme est une version typique de l'interprétation relativiste. Nous soutiendrons en principe la lecture relativiste, mais le gradualisme ne nous satisfera pas. Examinons la stratégie du gradualisme.

Les deux attaques quiniennes ont fait remarquer la difficulté de tracer une frontière définie entre les énoncés analytiques et les énoncés synthétiques. La première attaque nous a interdit de nous contenter d'alléguer la notion de signification pour expliquer l'analyticité, et nous a demandé de dire ce qui nous permet de préciser légitimement la signification. Il semblait impossible d'accomplir cette tâche de façon purement linguistique. Quant à la deuxième attaque, elle a exclu le cas extrême dans lequel un énoncé pourrait être confirmé automatiquement en toutes circonstances. Toutes ces attaques nous suggèrent, pourrait-on dire, de prendre en considération les facteurs extra-linguistiques lorsqu'il s'agit de fonder la vérité d'un énoncé. La deuxième attaque précise que les facteurs extralinguistiques, c'est-à-dire les facteurs factuels, sont empiriques. Cependant, les deux attaques n'excluent pas l'idée elle-même que les deux facteurs peuvent ensemble contribuer à la vérité des énoncés.

Le passage suivant dans les « Deux dogmes » semble accepter cette interprétation.

Nous avons remarqué un peu plus haut qu'en général la vérité des énoncés dépend, de façon évidente, à la fois du langage et des faits extra-linguistiques ; nous avons vu que cette observation évidente peut conduire, sinon logiquement, en tout cas hélas naturellement, au sentiment qu'on peut analyser la vérité d'un énoncé en deux composantes, l'une linguistique, l'autre factuelle. Si l'on est empiriste, la composante factuelle se réduit à une série de confirmations par l'expérience... Mais j'espère qu'on arrive maintenant à apprécier combien la distinction entre l'analytique et le synthétique a obstinément résisté à toute tentative de la tracer clairement... Ce que je suggère à présent, c'est que c'est un non-sens, et à l'origine de beaucoup de non-sens, de parler des composantes linguistique et factuelle de la vérité d'un énoncé individuel. Prise collectivement, la science a une double dépendance à l'égard du langage et de l'expérience; mais on ne peut pas suivre cette dualité à la trace dans les énoncés de la science, pris un à un. (Quine, 1953/1980, p.42, fr.76)

Quine reconnaît bien la dépendance de la vérité à l'égard des deux facteurs, du langage et de l'expérience. Seulement, cette dualité ne peut être affirmée que généralement ; on ne peut pas reconnaître séparément les deux composantes dans un énoncé individuel.

Puisque la dualité linguistique/factuel (empirique) est ici maintenue, on sera naturellement porté à croire qu'il est possible de sauver « les énoncés analytiques » de quelque

façon. Par exemple, on pourra considérer la division analytique/synthétique comme question de degré et d'attribuer à certains énoncés l'analyticité dans quelques sens allégés. Voici l'entrée en scène du gradualisme.

Le gradualisme reconnaît le fait que la vérité d'un énoncé repose partiellement sur le facteur linguistique et partiellement sur le facteur empirique. De plus, il respecte la thèse quinenne, selon laquelle il est impossible de départager les deux facteurs. Montminy la nomme « la thèse de l'inextricabilité » (Montminy, 2006, p. 69). Tout en respectant la thèse de l'inextricabilité, le gradualisme trouve néanmoins la possibilité de parler d'un énoncé analytique. D'après l'idée proposée par Montminy, il peut exister des énoncés qui seraient relativement pertinents dans la signification des termes. Cela ne signifie pas qu'ils doivent leur vérité purement à la signification ; leur rôle à l'égard de la signification est plutôt « indicatif ». Les énoncés analytiques se définissent donc comme énoncés qui sont indicatifs de la signification d'un terme (op.cit., p. 70). Le sens de l'analyticité est devenu ainsi modéré. En corrélation avec la modération de la notion d'analyticité, la frontière délimitant les énoncés analytiques devient vague. Il n'y a guère de moyens de dire univoquement et indépendamment de l'observation empirique lesquels sont des énoncés analytiques.

Même s'il s'agit de l'analyticité dans un sens modéré, la réhabilitation de cette notion nécessite le rejet du holisme extrême. Celui-ci prétend que tous les énoncés de notre langue sont indicatifs de la signification d'un terme. Quelques textes de Quine suggèrent qu'il est, lui aussi, prêt à modérer son holisme et à accepter une division vague entre l'analytique et le synthétique². La lecture gradualiste est donc bien prometteuse.

Cependant nous ne poursuivons pas le chemin gradualiste, car la direction qu'il envisage est fort différente de celle que nous cherchons. L'idée de l'*a priori* synthétique, à laquelle nous désirons donner à nouveau une signification importante en épistémologie, présuppose l'hétérogénéité essentielle entre l'analytique et le synthétique. Elle n'acceptera pas l'ambiguïté de la distinction. Peut-on maintenir l'hétérogénéité et accepter en même temps la relativisation à propos de l'analytique et du synthétique? Nous croyons que cela est possible.

5 Du critère logico-sémantique au critère épistémique

Le holisme quinenien nous fait remarquer la difficulté de la tentative d'appliquer la division analytique/synthétique à chaque énoncé pris un à un. Pour éviter cette difficulté, certains gradualistes cherchent à attribuer l'analyticité à des groupes d'énoncés et à alléguer en même temps la condition requise pour être analytique. Mais nous préférons, pour écarter la même difficulté, quitter l'univers des énoncés lui-même. Nous rendons à la dichotomie la signification qu'elle avait originellement chez son inventeur. Cela signifie que nous respectons le fait que Kant employait le terme *a priori synthétique* pour désigner le caractère d'une sorte de « connaissance ».

Nous proposons ainsi un critère de la division analytique/synthétique qui est différent de celui adopté par Quine, ainsi que par ses interprètes gradualistes. D'après Quine, la division concerne toujours la question de savoir en vertu de quoi un énoncé est vrai. Les gradualistes, bien qu'ils rejettent l'idée du vrai en vertu de la signification, ne s'attachent pas moins à discerner quelques traits linguistiques des énoncés. Quant à nous, nous envisageons plutôt la question de savoir selon quelle procédure une proposition ou une théorie a été établie. Appelons le critère alléguant les traits logiques ou linguistiques d'un énoncé « le critère logico-sémantique » et le critère alléguant les procédures intellectuelles « le critère épistémique ». Le critère logico-sémantique remarque les relations comme celles du prédicat au sujet ou celles de la proposition à ses prémisses et à ses conséquences. Le critère épistémique, à la différence du premier, cherche à savoir laquelle des deux opérations intellectuelles, l'analyse ou la synthèse, est mobilisée pour établir une proposition ou une théorie.

Quelles opérations l'analyse et la synthèse sont-elles? L'analyse se préoccupe des relations logiques entre les concepts. Elle songe à arranger des concepts de telle manière que les relations de l'inclusion et de l'exclusion entre eux se connectent avec cohérence. Le travail le plus important de l'analyse est sans doute la création des définitions ; celle-ci est toujours entreprise en envisageant un système taxonomique. On peut appeler également analytique l'opération déductive qui consiste à arriver une conclusion au moyen d'une taxonomie déjà établie. Effectuer un syllogisme comme celui qui suit est donc un travail analytique : « La baleine est vivipare. Tous les mammifères sont vivipares. Par conséquent, la baleine est un mammifère ».

Par contre, avec la synthèse on envisage les relations entre des faits empiriques ainsi que les relations des faits empiriques aux concepts qui pourraient correspondre aux premiers. Toute sorte de recherches empiriques est donc synthétique. Si l'on reprend pour exemple la proposition : « la baleine est un mammifère », on s'apercevra immédiatement qu'elle doit son établissement non seulement à des opérations analytiques, mais aussi à des opérations synthétiques : observer la vie des baleines, étudier l'anatomie pour connaître leur structure physiologique ou faire des expériences pour connaître les fonctions des organes, etc.

Comme nous l'avons montré ailleurs (Takahashi,2010), les deux critères coexistaient dans la formulation de la division analytique/synthétique présentée par Kant. Apparemment, ce philosophe croyait que les deux critères nous amènent à la même conclusion sur la qualification d'une proposition, mais il n'ignorait pas la possibilité d'un cas où les deux critères donnent des conclusions différentes à propos d'une même proposition. En effet, il se peut, admet-il, que les deux personnes donnent des conclusions différentes sur la qualification d'une proposition : pour une personne la proposition est analytique et pour l'autre, elle est synthétique. À un tel cas, elles pensent à des jugements différents tout en parlant de la même proposition, d'après la théorie kantienne³. La distinction faite ici entre le « jugement » et la « proposition » correspond, à notre avis, à la différence des deux critères. Tandis que le critère logico-sémantique se

préoccupe des propositions, le critère épistémique se préoccupe des jugements. Il est manifeste que, dans la théorie kantienne, le critère épistémique l'emporte sur le critère logico-sémantique. Ce qui importe est donc la question de savoir de quel jugement (autrement dit, de quelle opération intellectuelle) on parle plutôt que de savoir de quelle proposition (autrement dit, de quel énoncé) il est question.

Évidemment, si l'on tient au critère logico-sémantique, pensant à la relation logique qu'entretient un énoncé avec ses prémisses, l'application de la distinction analytique/synthétique rencontrera une fâcheuse difficulté. Revenons encore une fois à notre exemple : « la baleine est un mammifère ». On inclinera à dire que la vérité de cet énoncé repose sur les définitions des termes qu'il comporte : *baleine* et *mammifère*. Mais on admettra en même temps qu'elle repose sur des faits empiriques concernant la baleine. Ainsi, on ne sera pas capable de dire dans quelle mesure la composante linguistique (c'est-à-dire, les définitions) contribue à la vérité et dans quelle mesure la composante empirique y contribue. Les deux composantes semblent mélangées et indiscernables.

Néanmoins, ce fait ne nous empêche pas d'étudier séparément la procédure analytique et la procédure synthétique qui ont dû être mobilisées pour l'établissement de la proposition. De ce point de vue, il n'est pas si important de savoir si la proposition elle-même est analytique ou synthétique. Si l'on veut le décider, la question deviendra relative au choix de la procédure à laquelle on reconnaît le rôle le plus important. Sans doute, certains théoriciens, y compris Kant lui-même, préféreraient classer notre exemple dans le cas du jugement analytique en y remarquant un rôle important de la procédure analytique. Nous soutenons nous aussi ce choix, mais la raison de ce cette décision ne sera expliquée que par la suite. Ici, il nous suffit d'affirmer l'hétérogénéité essentielle des deux procédures intellectuelles.

On se posera une question : est-il possible de distinguer effectivement les deux opérations intellectuelles? Si cela n'est pas possible, la situation ne reste-t-elle pas presque la même que celle décrite par Quine ? On aurait beau dire que le système des propositions dépend à la fois des facteurs conceptuels et des facteurs empiriques, on serait toujours incapable de départager les deux facteurs. À cette question, nous rétorquerons qu'il est bien possible d'effectuer la distinction dans certains cas, et ce fait déjà suffit à notre objectif. En général, lorsqu'on tente de réviser un système de connaissances théoriques, motivé par de nouvelles expériences, il peut bien arriver qu'on travaille consciemment sur les concepts concernés pour créer un nouveau système conceptuel. Un tel travail peut être reconnu surtout dans les cas de la création d'une nouvelle théorie scientifique.

Un bon exemple est la révolution de la chimie réalisée par Lavoisier. On peut bien discerner deux types de travaux chez lui. D'une part, il a dû créer un nouveau système de dénomination des substances ; ce travail était influencé par la méthode de Linné et par la théorie logique de Condillac. D'autre part, il a dû mener des recherches empiriques pour

découvrir les faits : composer et décomposer des substances, mesurer leurs poids, etc. Il n'y a pas d'inconvénient à dire que le premier travail est analytique et le dernier synthétique, car le scientifique « reste » dans ses concepts lors de la réflexion sur la nomenclature et en « sort » lors des expériences scientifiques.

Certes, les deux travaux devaient se dérouler en coopération l'un avec l'autre. Mais leur indépendance mutuelle n'en est pas moins évidente. Nous pouvons l'affirmer par exemple en alléguant le fait que Lavoisier ait écrit, avec ses collègues, un ouvrage consacré spécialement à la nomenclature de la chimie (Lavoisier et al., 1787). La coopération est nécessaire pour le développement de la connaissance scientifique. Seulement, la procédure analytique et la procédure synthétique semblent être médiatisées par l'aller-retour de l'intelligence. Elles ne se confondent pas. Cette démarche parallèle appartient sans doute à l'essence même de la stratégie des recherches. Les définitions servent de points d'appui sur lesquels on organise les expériences à faire. Les résultats empiriques, à leur tour, motivent parfois à réviser les définitions. De nouvelles définitions peuvent alors remplacer les anciennes. Le dynamisme des recherches consiste dans cet aller-retour qu'on fait entre la réflexion conceptuelle et l'entretien avec les données empiriques. À travers ce mouvement, le processus des recherches peut causer le développement du système des définitions ainsi que le développement des connaissances.

Le rôle d'une proposition peut changer au cours de ce processus, mais il n'est pas aussi ambigu dans chaque phase de la recherche. Le critère épistémique peut prendre en considération ce rôle joué par une proposition à un certain moment. C'est pour cela qu'il nous permet souvent d'appliquer la division analytique/synthétique à une proposition qui résisterait à la distinction essayée seulement selon le critère logico-sémantique. Telle est la réflexion qui nous a amené à soutenir l'idée que la proposition « la baleine est un mammifère » est analytique. Bien sûr, nous ne prétendons pas que cette qualification ait une validité éternelle.

Notre relativisme est donc proche de celui présenté par Schlick dans sa *Théorie générale de la connaissance*. Les jugements analytiques et les jugements synthétiques correspondent, dans la terminologie de cet ouvrage, respectivement aux « définitions » et aux « jugements de connaissance ». Schlick fait remarquer qu'une même phrase peut exprimer ces deux sortes de jugement selon l'état de nos recherches. Le concept d'électricité, par exemple, était une fois défini par l'action exercée par l'ambre frotté sur des petits corpuscules, mais la phrase désignant le phénomène n'est plus la définition de l'électricité, car celle-ci se définit aujourd'hui par certaines équations électrodynamiques.

Pour cette raison, notre pensée sépare strictement les uns des autres, dans les sciences portant sur la réalité, les définitions et les véritables jugements de connaissance, mais une seule et même phrase peut être, selon l'état de la recherche, l'un ou l'autre, une définition ou une connaissance. Pour ce qui est de leur formulation linguistique – et les jugements ne

peuvent en fin de compte être fixés que sous cette forme – il est donc vrai que, même dans le cas des sciences portant sur la réalité, la distinction entre les deux types de jugement est relative. (Schlick, 1918/1925, sec.8, p.65, fr.p.96)

On peut dire que la distinction faite ici entre les « jugements » et les « phrases » correspond à celle introduite par l'école kantienne entre les « jugements » et les « propositions ».

Selon l'épistémologie de Schlick ainsi que la nôtre, l'analyticité d'une proposition n'est pas relative parce que celle-ci a un rapport relativement intime à la signification d'un terme. Elle est plutôt relative par rapport au contexte, y compris au rôle, auquel la proposition appartient dans le déroulement des recherches scientifiques.

Motivé par le holisme quinién, nous avons quitté l'univers des énoncés et fait prévaloir le critère épistémique sur le critère logico-sémantique. Ce déplacement n'est pas sans avantage. Le critère épistémique permet de décrire le développement dynamique de nos connaissances théoriques. En revanche, avec le critère logico-sémantique on n'évalue que les relations logiques qu'entretient une proposition dans un système qui est, par nature, conçu comme statique.

6 Le retour à l'*a priori*

La critique quiniénne contre l'analyticité nous a motivé à replacer la division analytique/synthétique dans un niveau extralinguistique. Le passage à l'extralinguistique nous amène-t-il également à la réhabilitation de l'*a priori*?

Bien que l'empirisme radical consiste à exclure l'*a priori* hors le champ de nos connaissances, la radicalisation de l'empirisme nous indique, de manière paradoxale, le lieu où la véritable discussion commence. Une conférence sur l'*a priori*, donnée par Quine dans sa première époque, nous aidera à reconnaître la question essentielle et à avoir l'idée de base selon laquelle nous pourrions affronter les « Deux dogmes ».

Il a donné en 1934 à Harvard trois conférences concernant la pensée de Carnap. En présentant le conventionnalisme carnapien sur l'*a priori* et l'analytique, le conférencier trahit son point de vue critique, dénonçant la limite du conventionnalisme. La première conférence, intitulé « *L'a priori* (The A Priori) » (dans Creath, 1990), fait l'objet de notre examen.

Quine définit d'abord l'*a priori* par une marque donnée par Kant : un jugement est *a priori* s'il a une nécessité intrinsèque (*an inward necessity*). L'analytique est aussi défini de manière traditionnelle : un jugement analytique est un jugement dont la vérité s'établit directement par l'analyse des concepts contenus. Mais cette définition reçoit immédiatement la reformulation à la manière carnapienne : les jugements analytiques sont des conséquences des définitions, celles-ci étant des conventions sur les usages des mots. L'analyticité ainsi reformulée devient, à son tour, l'explication de l'*a priori*.

Ayant présenté les formulations carnapiennes des notions principales, la conférence

avance et soutient ses propres points de vue. Nous en remarquons deux. (1) La frontière entre l'analytique et l'empirique est relativisée. Ce point implique que la notion de convention est trop vague pour distinguer l'analytique et l'empirique. Elle n'est pas non plus susceptible, en conséquence, de fournir l'explication suffisante de l'*a priori*. (2) De là, le conférencier propose, à titre d'essai, une théorie inverse : au lieu d'expliquer l'*a priori* par l'analytique, il essaie d'expliquer l'analytique par l'*a priori*. La critique du conventionnalisme peut ainsi préparer le retour à la problématique de l'*a priori*.

Voyons d'abord le premier point. Un énoncé analytique, c'est-à-dire une définition ou une de ses conséquences, est vrai en vertu de notre convention. Quine accepte cette idée. Mais il fait remarquer que, si l'on poursuit le conventionnalisme jusqu'à l'extrémité, la frontière entre l'analytique et l'empirique s'avèrera relative. En effet, si la vérité dépend de notre convention linguistique dans le cas d'un énoncé analytique, il appartiendra également à notre convention de décider quel énoncé doit être considéré comme analytique. N'importe quel énoncé, accepté par nous, pourra alors être un candidat d'énoncé analytique, même s'il est un énoncé empirique au sens traditionnel. Par exemple, on pourra prendre les définitions des notions physiques comme *événement*, *énergie*, *temps*, etc. pour énoncés analytiques. On n'a qu'à stipuler en sorte que les énoncés soient vrais par convention. La procédure marchera au moyen de la méthode de la définition implicite comme dans le cas des notions logico-mathématiques. Une définition implicite du mot K est, d'après la formulation de Quine, un ensemble des règles qui ordonnent que tous les énoncés contenant le mot K de telle ou telle manière soient acceptés, par convention, comme vrais. En principe, une telle méthode nous permet d'ériger n'importe quel énoncé en définition.

Bien sûr, il n'est pas pratique d'ériger en définition en même temps tous les énoncés acceptés, ni de choisir un énoncé trop contingent comme celui : « En 1934 une image d'Immanuel Kant était pendue dans Emmerson Hall ». Il doit y avoir quelque critère.

Ici, le conventionnalisme rencontre sa limite : il n'est pas capable de fournir le critère de la distinction analytique/empirique ni, par conséquent, le critère de l'*a priori*. D'un autre part, on doit chercher le critère parce qu'il existe en fait la différence entre les énoncés qu'on préfère qualifier d'analytique et les énoncés qu'on hésite à qualifier. En d'autres termes, il y a des énoncés que nous hésitons à abandonner lorsque la demande de la révision surgit, et les énoncés que nous n'hésitons pas à abandonner. Or, ce fait, à son tour, sert à Quine pour formuler une explication behaviouriste de la notion d'*a priori*. Parmi les énoncés auxquels nous nous attachons fermement, il y a « ceux que nous ne désirons pas du tout abandonner pour la raison qu'ils sont si basiques pour tout notre schème conceptuel » (Creath, 1990, p.65). C'est à eux, dit Quine, que nous devrions accorder, s'il est nécessaire, « l'épithète *a priori* » (ibid.). La demande d'une explication convaincante de l'analyticité nous renvoie ainsi à la question de la nature de l'*a priori*. Maintenant l'ordre de l'*explicans* et de l'*explicandum* est renversé⁴. Tel est

le deuxième point que nous remarquons.

Qu'est-ce qui distingue alors les énoncés « *a priori* » des autres? En d'autres termes, quelle est la nature de l'*a priori*? Apparemment, l'explication behaviouriste de Quine ne répond pas à cette question. Elle constate simplement le fait que nous nous attachons fermement à certains énoncés, alors que la question porte sur la raison de cet attachement.

En réalité, Quine donne sa réponse à la question. La réponse est de nature pragmatiste. Du point de vue de la convenance, quelques maximes sont données concernant le choix des énoncés « analytiques » : la généralité, la simplicité, le conservatisme, etc. La maxime de la généralité, par exemple, nous recommande d'éviter un énoncé trop particulier comme celui : « En 1934 une image d'Immanuel Kant était pendue dans Emmerson Hall ». Par contre, les énoncés sur les concepts basiques en physique et en mathématiques sont préférables comme candidat d'énoncé analytique.

Or les rationalistes, désirant défendre l'*a priori*, demanderont si les normes de la gestion des énoncés se réduisent à cette sorte de maximes pragmatiques. En d'autres termes, la nature des normes épistémiques peut-elle s'expliquer suffisamment par la conception pragmatiste? Si la réponse est non, n'y a-t-il pas quelque propriété, dans ce qui résiste à cette réduction, qu'on pourrait nommer « l'*a priori* »? Au moins, il est clair maintenant que la question de l'*a priori* se rapporte à la nature des normes épistémiques plutôt qu'à la nature des énoncés contrôlés par elles. (Évidemment, cela n'exclut pas la possibilité d'exprimer une norme en forme d'énoncé.)

La conclusion obtenue ci-dessus nous servira d'idée de base avec laquelle nous affrontons l'anti-apriorisme des « Deux dogmes ». En effet, l'épistémologie de cet article est empreinte de pragmatisme, qui donne presque les mêmes maximes concernant la gestion des énoncés. Notre tâche suivante est donc la comparaison du pragmatisme et du rationalisme, relativement à la nature des normes épistémiques. Seulement, à la différence de la conférence « *L'a priori* », ce célèbre article refuse nettement l'*a priori* en disant qu'aucun énoncé n'est protégé contre la possibilité de la révision. Il n'est pas évident que l'idée de la non-révisabilité, conçue chez Quine comme caractéristique nécessaire de l'*a priori*, traduise adéquatement la définition traditionnelle de ce concept. Mais il faudra que notre examen du pragmatisme apporte quelques réponses à cet argument recourant à la révisabilité.

7 Le rationalisme contre le pragmatisme

L'opposition entre le rationalisme et l'empirisme quinién à propos de la question de l'*a priori*, consiste dans la divergence d'avis sur la nature des normes épistémiques. Essayons de savoir si le rationalisme peut survivre au débat, et s'il est toujours signifiant de parler de l'*a priori*.

Une norme a une rationalité puisqu'elle doit servir de règle pour relier, de manière systématique, nos attitudes intellectuelles l'une à l'autre. Selon la conception pragmatiste, la

rationalité des normes épistémiques consiste en premier lieu dans leur contribution à un objectif qui est extérieur à la recherche de la vérité : l'objectif de la science est d'expliquer les phénomènes et de prédire le futur. En second lieu, il soumet la décision entre plusieurs théories à notre convenance; le respect pour la simplicité est une conséquence de cette politique. Ainsi, les maximes des pragmatistes nous recommandent de chercher un équilibre entre l'efficacité à l'égard de l'objectif et l'économie de nos efforts intellectuels. Par contre, le rationalisme tend à trouver dans les normes quelques sortes de rationalité intrinsèque que nous ne pourrions modifier ni selon les différents objectifs ni selon les considérations économiques.

On pourrait décrire cette opposition en empruntant l'expression de Pascal Engel : tandis que les normes épistémiques chez Quine sont « des impératifs hypothétiques », les normes épistémiques chez les rationalistes sont « des impératifs catégoriques » (Engel,2006, p.179). Cependant, l'analogie avec les notions en éthique n'a qu'une validité limitée. Car une rationalité intrinsèque concernant les connaissances est, en fin de compte, compatible avec l'idée de sa dépendance à l'égard d'un objectif extérieur. On peut bien dire que la recherche de la vérité se soumet à un objectif extérieur : la survie dans ce monde, par exemple. L'essentiel du rationalisme consiste plutôt, à notre avis, dans le fait qu'il reconnaisse dans les normes épistémiques quelques propriétés qu'on ne peut pas modifier à notre convenance. Par exemple, une fois qu'on décide de chercher une théorie objective, une telle théorie requiert d'être munie de quelques moyens conceptuels qui serviraient de cadre de comparaison universelle. Le concept de l'égalité, définie comme relation transitive (« si $A=B$ et $B=C$, alors $A=C$ »), est un exemple paradigmatique. En revanche, un concept qui contredirait la possibilité même de la construction du réseau des connaissances serait exclu de la théorie. Pour cette raison, nous préférons dire que la rationalité intrinsèque est la propriété des principes qui sont constitutifs de l'idée même de la vérité ou de l'objectivité.

Si l'on accepte l'idée de la rationalité intrinsèque, la thèse quinienne selon laquelle aucun énoncé n'est immun à la révision devra être niée ou au moins alléguée. En effet, les normes dirigeant la gestion des énoncés ont certains schèmes généraux qu'on ne peut pas modifier à notre gré. Par exemple, puisqu'il s'agit d'un système ou d'un réseau d'énoncés, il est exigé de maintenir la cohérence, les relations des conséquences logiques, et de respecter, à cet effet, certains schèmes ou principes qui détermineraient les règles concrétisant ces nécessités théoriques. Nous avons déjà des tentatives des célèbres auteurs post-quiniens en faveur de tels principes fondamentaux en logique⁵.

La leçon la plus importante que nous pouvons tirer de cette nouvelle tendance rationaliste, c'est que la dichotomie linguistique/empirique n'est pas évidente. Étant empiriste, Quine identifie sans aucun argument la paire linguistique/extralinguistique(=factuel) au pair linguistique/empirique. Mais l'opposé du linguistique n'est pas nécessairement l'empirique⁶. Il peut y avoir des facteurs extralinguistiques mais non empiriques qui détermineraient le

système de nos connaissances. Or il est fort probable que les normes épistémiques, dont la rationalité est de nature intrinsèque, incarnent de tels facteurs. Ce ne sont pas des créations de nos conventions linguistiques parce qu'elles impliquent des schèmes qu'on ne peut pas modifier arbitrairement, mais elles n'en sont pas plus empiriques parce que nous ne les avons acquises par une généralisation à partir de l'expérience⁷. Telle est la pensée rationaliste que nous croyons être à l'abri des attaques quiniennes.

Il faut ajouter cependant que l'idée de la rationalité intrinsèque ne contredit pas les maximes pragmatiques de Quine. Seulement, les maximes sont trop générales pour spécifier les conditions qu'un système de propositions doit respecter pour avoir le moindre caractère de science. Autrement dit, les maximes de Quine ne nous servent pas de méthodes pour commencer la science ; elles sont régulatrices plutôt que constitutives. Une épistémologie rationaliste pourrait remplir ce manque en proposant des règles ou des principes qui seraient constitutifs de la pensée scientifique. Nous trouvons que l'idée directrice pour cette tâche est donnée, de manière convaincante, dans les travaux épistémologiques des positivistes de Vienne. Par exemple, Carnap, dans son *Aufbau*, prétend que la science traite seulement les propriétés structurelles (*die Struktureigenschaften*) des objets (Carnap, 1928, sec.10, p.11). De ce point de vue, il essaie d'énumérer et classer les relations conceptuelles qui peuvent construire quelques structures. A partir de ces relations, on pourra se former des concepts scientifiques comme celui de la quantité mesurable et les appliquer à des phénomènes empiriques. Le concept de quantité ainsi construit devra impliquer la transitivité de l'égalité comme nous l'avons mentionné plus haut. Or Carnap reconnaît aussi que le concept scientifique de quantité implique des relations logiques qui ne dépendent pas de nos décisions conventionnelles (Carnap, 1966, p.69). Le concept incarne donc une rationalité intrinsèque. D'un autre côté, ce concept implique des facteurs qu'on peut modifier selon l'expérience et à notre convenance. Le choix de l'unité de mesure repose sur ces facteurs. De là peut-on conclure que l'idée de la rationalité intrinsèque est compatible avec le pragmatisme.

Il semble que nous pouvons maintenir la notion de l'*a priori* malgré le défi radical de Quine. Mais il faudra que la conclusion soit examinée à la lumière de la définition traditionnelle de l'*a priori*. Nous reportons à une autre occasion notre tâche exégétique concernant la philosophie de Kant, et nous nous contentons ici de présenter simplement la conclusion. Il n'y a aucun doute que, lorsque le terme *a priori* a été employé par les philosophes allemands de l'époque moderne, ceux-ci pensaient à la source de certaines sortes de connaissance : il s'agissait des connaissances dont la source n'existent pas dans la sensation mais dans notre capacité intellectuelle. Cependant, la conception kantienne de l'*a priori* avait ceci de particulier qu'elle refuse catégoriquement d'identifier l'*a priori* à l'inné. De ces faits concluons-nous que connaître *a priori* consiste, chez Kant, à reconnaître une rationalité, constitutive de l'idée de l'objectivité, dans des règles ou des principes épistémiques. Cette formulation n'exige pas que toute connaissance *a*

priori soit non-révisable ; elle considère seulement les formes les plus générales des principes épistémiques comme invariables. Si une telle interprétation est bien fondée, nous pourrions conclure que notre argument en faveur du rationalisme peut réhabiliter l'*a priori* au sens kantien.

8 Vers l'*a priori* synthétique – de Harvard à Vienne

Il nous reste encore une tâche : elle consiste à montrer la possibilité de réhabiliter non pas l'*a priori* en général mais l'*a priori* synthétique spécifiquement. Nous allons donner ici seulement une esquisse de la solution.

Un possible chemin vers l'*a priori* synthétique est déjà suggéré par nos discussions précédentes. Nous avons reconnu l'apriorité dans les normes épistémiques, constitutives de l'objectivité. Reste à savoir si l'on peut appliquer la division analytique/synthétique aux normes épistémiques, au moins à celles qui concernent la connaissance scientifique.

Selon le critère épistémique mise en valeur par nous, l'analyticité consiste dans le fait de « rester » dans des concepts, et la synthéticité consiste dans le fait de « sortir » des concepts pour contacter les objets empiriques. Ces deux procédures sont requises lorsqu'il s'agit de faire des recherches empiriques en vue de la création ou de la révision d'une théorie. On peut donc présumer qu'il y a deux types de normes dans notre pensée scientifique : suivant l'une, on construit et examine un réseau conceptuel, et suivant l'autre, on organise et effectue des recherches empiriques. Le premier type de normes serait analytique et le second, synthétique. Si une norme « synthétique » incarne une rationalité de type intrinsèque, alors elle méritera le nom « *a priori* synthétique ».

On peut prétendre qu'il existe bien de telles normes épistémiques. Car une recherche empirique envisage par nature de distinguer le subjectif de l'objectif et, à cet effet, doit avoir une rationalité, quoiqu'elle soit minimale, dans ses principes⁸. Elle doit être assez stratégique pour encourager la création d'un réseau conceptuel et faciliter la coordination entre le conceptuel et les faits empiriques. Un *a priori* synthétique est sans doute un principe qui serait essentiel à ces préoccupations méthodologiques et stratégiques. Cette hypothèse apparaîtra prometteuse si l'on pense au caractère stratégique des recherches effectuées par Lavoisier. Le critère épistémique de la division analytique/synthétique, combiné avec la problématique de la rationalité, indique ainsi le chemin le long duquel nous devons rechercher des connaissances *a priori* synthétiques.

Une possibilité de l'*a priori* synthétique a été ainsi montrée. Mais il ne s'agit pour le moment que de la possibilité logique de ce concept. Pour montrer l'existence des connaissances qui correspondraient à cette notion, il nous faudra éclaircir plus concrètement nos activités synthétiques, à savoir nos activités stratégiques des recherches empiriques dont les démarches prennent toujours soin de la coordination entre l'empirique et le conceptuel. A cet effet,

l'examen des théories épistémologiques des positivistes logiques sera utile, parce que la question de la « coordination » était cruciale pour ces théoriciens et que, néanmoins, ils tentaient de créer des théories épistémologiques en excluant l'*a priori* synthétique. Notre confrontation avec l'empirisme devra donc être approfondie par le retour à Vienne et le dialogue avec les épistémologies du Cercle de Vienne. Telle sera la tâche de notre prochain travail.

<Notes>

- ¹ Mais là, la critique de l'analyticité des propositions logico-mathématiques n'est qu'indirecte. Une critique directe avait déjà été entreprise dans l'article « Truth by convention » (1935, dans Quine, 1966/1976), qui précède les « Deux dogmes ».
- ² Quine (1960) introduit la division entre les énoncés « stimuli-analytiques » et les énoncés « observationnels », mais la frontière n'est pas univoque (ch.2).
- ³ Telle est la réponse que Schultz, disciple de Kant, a présentée lorsque l'école d'Eberhard a tenté de dévaloriser la conception kantienne de la division analytique/synthétique en alléguant la relativité de la distinction. Schultz, 1790, p.408.
- ⁴ « Lorsqu'on désire montrer qu'un *a priori* est analytique, la procédure normale consiste à suggérer que l'*a priori* a son caractère d'une nécessité intrinsèque seulement parce qu'il est analytique : d'abord on a des définitions et, après, on obtient l'*a priori*. Pendant cette séance, j'adoptais la fiction opposée, dans laquelle nous avons d'abord la totalité des énoncés acceptés, dont aucun n'est une définition, et puis nous fixons nos définitions en sorte qu'elles s'accordent avec ces énoncés » (Creath, 1990, pp.64-65). Quine explique ici sa théorie comme « fiction » parce que, tant historiquement que psychologiquement, le processus de l'établissement des définitions se déroule entre les deux extrémités. Il y a, d'un côté, des définitions qui sont introduites délibérément dans le but de l'usage technique et, de l'autre, des définitions qui ne sont que l'explicitation des usages acceptés par nous au préalable. Cette explication moins fictive est déjà suffisante, peut-on dire, pour faire apparaître la limite du conventionnalisme ; ce n'est que dans un cas extrême qu'une convention purement linguistique et arbitraire peut créer un énoncé analytique.
- ⁵ Putnam a défendu le principe de contradiction, dans une forme allégée, à l'encontre de Quine (Putnam, 1983). Shapiro a montré, dans le même but, l'indispensabilité du *modus ponens* en tant que règle d'inférence (Shapiro, 2000).
- ⁶ Quine ne donne pas d'argument en faveur de cette identification mais la présuppose simplement. « Si l'on est empiriste, la composante factuelle se réduit à une série de confirmations par l'expérience » (Quine, 1953/1980, p.41, fr. p.75).
- ⁷ Dire que l'analytique est quelque chose d'extralinguistique ne signifie pas que la signification ne contribue d'aucune manière à une proposition analytique. On peut retenir une sorte de « notion significative d'analyticité » (Engel, 2006, p.166) tout en rejetant l'idée de la vérité en vertu de la signification. Par exemple, Boghossian propose une idée renouvelée de l'analyticité, qu'il nomme le concept « épistémologique » d'analyticité. Selon cette idée, dans le cas des vérités analytiques nous sommes justifiés à croire qu'elles sont vraies du seul fait qu'elles ont une certaine signification. Cette idée n'a rien de controversable. Boghossian rejette seulement un concept d'analyticité, qu'il nomme « métaphysique », lequel suggère que notre décision sur la signification d'un terme puisse créer des vérités (Boghossian, 1997, p.334).
- ⁸ Par exemple, lorsqu'on distingue la réalité d'avec une illusion d'optique, on mesure les objets donnés et compare les résultats. Cette méthode présuppose déjà la rationalité d'un système de la mesure. Le fait qu'on sache distinguer un subjectif d'avec l'objectif est ainsi identique au fait qu'on ait un principe dans lequel on aperçoit quelque rationalité. La reconnaissance de la rationalité, qu'on peut observer dans un cas pareil, est essentielle à l'idée kantienne de l'*a priori*. Au contraire, l'innéisme n'exige pas toujours qu'une telle reconnaissance se trouve dans nos jugements. Il peut donc bien exister une tendance « innée » à l'illusion. C'est pour cela qu'il faut bien distinguer l'*a priori* et l'inné. D'un autre côté, il ne faut pas conclure trop vite que la reconnaissance de la rationalité soit suffisante, chez Kant, pour la justification d'un jugement *a priori*. Dans le cas d'un *a priori* synthétique, l'expérience est aussi requise pour la justification. Nous développerons la signification de ce caractère original de l'*a priori* kantien lorsque nous nous occuperons d'élucider la structure de la déduction transcendantale.

<Bibliographie>

- Boghossian, Paul A., (1997), « Analyticity », in B.Hale and C. Wright (eds.), *A Companion to the Philosophy of Language*, Blackwell, Oxford, pp.331-368.
- BonJour, Laurence, (1998), *In Defense of Pure Reason*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Carnap, Rudolf, (1928), *Der logische Aufbau der Welt*, 1998, Hamburg, Felix Meiner Verlag.
- Carnap, Rudolf, (1966), *An Introduction to the Philosophy of Science*, ed.by Martin Gardner, 1995, New York, Dover Publications, INC.
- Creath, Richard (ed.), (1990), *Dear Carnap, Dear Van : The Quine-Carnap Correspondence and Related Work W.V.Quine and Rudolf Carnap*, University of California Press, Berkeley and Los Angeles, California.
- Engel, Pascal, (2006), « Quine et le retour de l'a priori », in Monnoyer (éd.), 2006.
- Lavoisier, Antoine Laurent et al., (1787), *Méthode de la nomenclature chimique, proposée par MM. de Morveau, Lavoisier, Bertholet, & de Fourcroy*, Paris, Cuchet.
- Monnoyer, Jean-Maurice (éd.), (2006), *Lire Quine*, Paris, Éditions de l'éclat.
- Montminy, Martin, (2006), « La critique de l'analyticité », in Monnoyer (éd.), 2006.
- Putnam, Hilary, (1979), « Analyticity and Apriority : Beyond Wittgenstein and Quine », in *Realism and Reason. Philosophical Papers, vol.3*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, 2002.
- Quine, W.V.O., (1953/1980), *From a Logical Point of View*, 2d ed. 1980, Harvard University Press. *Du point de vue logique*, traduit en français sous la direction de S.Laugier, Paris, Vrin, 2003.
- Quine, W.V.O., (1960), *Word and Object*, MIT Press, Cambridge Mass. *Le mot et la chose*, traduit en français par Joseph Dopp et Paul Gochet, 1977, Paris, Flammarion.
- Quine, W.V.O., (1966/1976), *The Ways of Paradox and Other Essays*, Cambridge, Massachusetts and London, Harvard University Press.
- Schlick, Moritz, (1918/1925), *Allgemeine Erkenntnislehre*, 2.Auf., repri.in Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1979. *La théorie générale de la connaissance*, traduit en français par Christian Bonnet, Paris, Gallimard, 2009.
- Schultz, Johann, (1790), « Rezension von Eberhards Magazin », in *Kants Gesammelte Schriften*, hrsg.von Königlich Preussischen Akademie, Berlin, Walter de Gruyter, Bd.XX.
- Shapiro, Stewart, (2000), « The status of logic », in Paul Boghossian & Christopher Peacocke (eds.), *New Essays on the A Priori*, 2000, Oxford, Clarendon Press.
- Takahashi, Katsuya, (2010), « Bunsekiteki-handan no igi to genkai (La signification et la limite des jugements analytiques) », in *Saitama University Review, Faculty of Liberal Arts*, vol.45, no.2.